

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-314-1923 portant prise des fonctions du Gouverneur titulaire de la Côte Française des Somalis.

n° 13-314-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 novembre 1923

Numéro JO
n° 314 du 31/01/1923

Date du numéro
31 janvier 1923

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrivé dans la Colonie du Gouverneur titulaire de la Côte Française des Somalis, retour de congé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, Le Gouverneur de 1erclasse des colonies A. Lauret, Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, retour de congé, reprend la direction de la Colonie à compter du 8 janvier 1923, date de son débarquement. Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié, enregistré et publié partout où besoin sera.

A.
LAURET